



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de six ponts sur le territoire des communes de Plan-les-Ouates et de Bardonnex

du 26 juin 1991

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Plan-les-Ouates du 8 mai 1991;

vu l'accord de la commune de Bardonnex du 3 mai 1991;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRETE

Il est donné le nom de :

1. Pont de Base CU-91634
à l'ouvrage (OA 605) de la route de Base qui enjambe l'autoroute RN1a
2. Pont de Plan-les-Ouates CU-?
à l'ouvrage (OA 406) de la route de Saint-Julien qui enjambe l'autoroute RN1a (échangeur et jonction de Perly)
3. Pont de Perly CV-?
à l'ouvrage (OA 418) de la route de Saint-Julien qui enjambe l'autoroute RN1a (échangeur et jonction de Perly)

./.

4. Pont du Pré-Berghem CV-95397
à l'ouvrage (OA 609) du chemin du Pré-Berghem qui enjambe l'autoroute RN1a
5. Pont des Ravières CV-95362
à l'ouvrage (OA 610) de la route de Ravières qui enjambe l'autoroute RN1a
6. Viaduc de Bardonnex CV- ?
à l'ouvrage (OA 419) de l'autoroute RN1a franchissant l'Arande et la frontière nationale.

Ces dénominations entrent en vigueur le 1er octobre 1991.

* * *

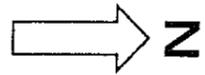
Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Travaux	3 ex.
Police	2 ex.
Finances	1 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

Mut. 80 / 19 91



CONFIGNON

PERLY - CERTOUX

TUNNEL DE CONFIGNON
L. 450 m

PLATE-FORME DOUANIERE

PONT SUR L'AIRE
L. 15 m

ADUC DE BARDONNEX

France

ECHANGEUR ET JONCTION
DE PERLY

Route de Base

OA 3101

OA 3102

OA 3003

OA 4107

OA 4105

OA 4106

OA 4102

OA 4109

OA 4103

OA 4108

OA 04

SECTION 8

EVITEMENT DE PLAN-LES-OUATES
L. 420 m

TRANSVERSE COUVERTE
DE BARARE

SECTION 7

BARDONNEX

PLAN-LES-OUATES

